

Objet : *RD - Modalités de mise en oeuvre du service d'appui aux communes*

- date de convocation le 05 mai 2023
- nombre de conseillers en exercice : 81

L'an deux mille vingt-trois, le jeudi onze mai à dix-neuf heures quinze, les membres du Conseil communautaire de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Barberaz, salle des fêtes, sous la présidence de Philippe Gamen, président de Grand Chambéry.

- étaient présents : 52

Aillon-le-Jeune	Serge Tichkiewitch
Aillon-le-Vieux	
Arith	
Barberaz	Arthur Boix-Neveu
Barby	Christophe Pierretton
Bassens	
Bellecombe-en-Bauges	Eric Delhommeau
Challes-les-Eaux	James Hallay - Josette Rémy
Chambéry	Marie Bénévise - Claudine Bonilla - Florence Bourgeois - Alain Caraco - Jean-Benoît Cerino - Aloïs Chassot - Philippe Cordier - Isabelle Dunod - Christelle Favetta-Sieyes - Sabrina Haerincq - Sylvie Koska - Aurélie Le Meur - Micheline Myard-Dalmais - Martin Noblecourt - Gaëtan Pauchet - Thierry Repentin - Farid Rezzak - Alexandra Turnar - Philippe Vuillermet - Franck Morat
Cognin	
Curienne	
Doucy-en-Bauges	Marie Perrier
Ecole	Hervé Ferroud-Plattet
Jacob-Bellecombette	Brigitte Bochaton - Bruno Stellan
Jarsy	Pierre Duperier
La Compôte	Jean-Pierre Fresso
La Motte-en-Bauges	
La Motte-Servolex	Luc Berthoud - Alain Gaget
La Ravoire	Grégory Basin - Alexandre Gennaro - Chantal Giorda
La Thuile	Dominique Pommat
Le Châtelard	Vincent Boulnois
Le Noyer	Philippe Gamen
Les Déserts	Sandra Ferrari
Lescheraines	
Montagnole	Jean-Maurice Venturini
Puygros	
Saint-Alban-Laysse	Anne-Marie Barouti - Michel Dyen - Alain Saurel
Saint-Baldoph	
Saint-Cassin	
Sainte-Reine	Philippe Ferrari
Saint-François de Sales	
Saint-Jean-d'Arvey	Christian Berthomier
Saint-Jeoire-Prieuré	Jean-Marc Léoutre
Saint-Sulpice	
Sonnaz	Daniel Rochaix
Thoiry	Thierry Tournier
Vérel-Pragondran	Jean-Pierre Coendoz
Vimines	Corine Wolff

- conseillers excusés ayant donné pouvoir : 15

de Jimmy Bâabâa à Isabelle Dunod - de Stéphane Bochet à Jean-Pierre Fresso - de Daniel Bouchet à Alain Caraco - de Sophie Bourgade à Marie Bénévise - de Michel Camoz à Thierry Repentin - de Corinne Charles à Franck Morat - de Danièle Goddard à Arthur Boix-Neveu - de Jocelyne Gougou à Christian Berthomier - de Hélène Jacquemin à Luc Berthoud - de Laïla Karoui à Philippe Cordier - de Pascal Mithieux à Philippe Gamen - de Raphaële Mouric à Christelle Favetta-Sieyes - de Benoit Perrotton à Sylvie Koska - de Christophe Richel à Jean-Maurice Venturini - de Walter Sartori à Aloïs Chassot

- conseillers excusés : 14

Frédéric Bret - Pierre Brun - Jean-Pierre Casazza - Maryse Fabre - Marcel Ferrari - Christian Gogny - Max Joly - Martine Lambert - Luc Meunier - Claire Plateaux - Damien Regairaz - Alain Thieffemat - Cécile Trahand - Céline Vernaz

GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

Conseil communautaire du 11 mai 2023

délibération n° 104-23 C

objet **RD - Modalités de mise en oeuvre du service d'appui aux communes**

Philippe Gamen, président, indique que dans le cadre du projet d'agglomération, Grand Chambéry a souhaité, après recueil des besoins des communes, développer un service d'appui aux communes dans quatre domaines :

- recherche et aide au montage des dossiers de subventions,
- droit de préemption et déclaration d'intention d'aliéner (DIA), gestion foncière,
- aide à l'élaboration d'un schéma directeur de transition énergétique (SDTE) à l'échelle des communes,
- assistance à maîtrise d'ouvrage en voiries et sur des opérations identifiées de réhabilitation, d'extension ou de construction de bâtiments,

En matière de voiries, les services proposés recouvrent une aide à :

- la définition d'aménagements de sécurité (esquisse, estimation),
- l'élaboration de cahier des charges pour retenir un bureau d'études VRD maître d'œuvre,
- la consultation d'entreprises pour des travaux de réfections de chaussée.

Pour les opérations sur bâtiments, les services proposés recouvrent une aide :

- à l'analyse et à la définition des besoins (étude d'opportunité, contraintes environnementales, d'urbanisme, impact foncier...),
- à l'élaboration d'un programme pour retenir un architecte maître d'œuvre,
- au pilotage des études (mobilisation des acteurs, rôle d'interface entre maître d'ouvrage et maître d'œuvre...).

Ces prestations d'assistance à maîtrise d'ouvrage en matière de voiries et de bâtiments entrant dans le champ de la concurrence, l'agglomération ne peut pas les réaliser à titre gratuit. En conséquence, il est proposé d'approuver le niveau de tarification à hauteur de 60 € TTC / heure.

	Foncier	Subventions	Voiries et bâtiments	SDTE communaux
Tarif	Gratuit	Gratuit	60 € TTC / heure	Gratuit
Bénéficiaires	Toutes les communes	Toutes les communes Pour les communes de moins de 3 000 habitants : rédaction des dossiers de subventions	Toutes les communes	Pour toutes les communes : mise à disposition de la méthodologie Pour les communes de moins de 3 000 habitants : accompagnement sur l'ensemble de l'élaboration du SDTE
Référent Grand Chambéry	Agent dédié de la direction de l'urbanisme et du développement local + 1 ETP	Agent dédié rattaché à la direction générale des services + 1 ETP	Conducteur d'opérations de la direction des voiries et des bâtiments communautaires	Agent financé par le contrat de chaleur renouvelable
Date	A partir de septembre 2023	Immédiatement	Immédiatement	Premier recensement des besoins à partir de juin 2023

Vu les statuts de Grand Chambéry,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Le Conseil communautaire de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : **approuve** les modalités de mise en œuvre du service d'appui aux communes, définies ci-dessus.

ACCUSE DE RECEPTION CONTROLE DE LEGALITE

Nature de l'acte : **Délibération I-Parapheur**

Numéro attribué à l'acte : **104-23 C**

Objet de l'acte : RD - Modalités de mise en oeuvre du service d'appui aux communes

Thème Préfecture : 4 - Fonction publique 1 - Personnel titulaires et stagiaires de la
F.P.T. 6 - Autres

Date de l'acte : 16 mai 2023

Annexe(s) :

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20230516-lmc1H29477H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H29477H1

Date de transmission en Préfecture : 17 mai 2023

Date de réception en Préfecture : 17 mai 2023

Publication sur le site internet: mercredi 17 mai 2023